

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **RAMBAUD**

Hautes Alpes

1. Rapport de présentation
2. **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

POS initial

Approuvé le : 9 Février 1998

Révision simplifiée du : 7 Avril 2008

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 17 Octobre 2012

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 22 Août 2013

Le Maire



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES



Sommaire

LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	1
1. Les grands objectifs	1
2. Les objectifs opérationnels	2
LES ORIENTATIONS GENERALES	3
1. Les politiques	3
2. Les orientations thématiques	5
3. Les objectifs chiffrés	7

Les objectifs d'aménagement et de développement durables

1

**Rester Rambaud,...
..... est le fil conducteur de ce PLU.**

En effet, malgré sa proximité avec Gap, Rambaud est restée une commune rurale à quelques kilomètres de la ville Préfecture.

Son environnement, son cadre de vie sont restés intacts et son dynamisme (vie sociale, vie culturelle, animations,...) n'a fait que se confirmer. C'est dans cette optique que Rambaud envisage son avenir.

Consciente qu'un développement est nécessaire pour garder les jeunes au pays, conserver l'école et assurer une vie sociale animée, la commune souhaite qu'il soit maîtrisé dans l'espace et dans le temps.

1. Les grands objectifs

1. Assurer un développement maîtrisé et raisonné

2. Protéger et valoriser le territoire

2. Les objectifs opérationnels

Chacun des grands objectifs se traduit en objectifs secondaires ou opérationnels.

1. Assurer un développement maîtrisé et raisonné

Favoriser les jeunes familles (primo-accession, locatif,...)

Conforter la vie sociale (école, aménagements du village,...)

Faciliter l'intégration de nouveaux habitants (rythme, vie locale,...)

Harmoniser le développement sur la commune (village, hameaux,...) en tenant compte des équipements

Accompagner un développement économique doux

2. Protéger et valoriser le territoire

Sauvegarder et assurer la continuité de l'agriculture

Sauvegarder le paysage, le patrimoine bâti et les espaces naturels

Promouvoir la dimension environnementale des aménagements et des constructions

Valoriser l'identité communale

Les orientations générales

1. Les politiques

- Avoir un développement complémentaire entre le village et les hameaux
- Ne pas déséquilibrer le développement au profit du bas de la commune
- Sanctuariser les terres agricoles
- Garder les espaces naturels
- Finir l'aménagement du village

- Privilégier l'utilisation des équipements existants

- Favoriser les opérations d'aménagement
- Conserver le style et le type architectural
- Renforcer les fonctions centrales autour de l'église
- Gérer le rythme de l'urbanisation
- Travailler l'aménagement du village (protection autour de l'église, gestion des voitures, priorité aux enfants ["le village = terrain de jeu"], lien entre l'église et la salle des fêtes,...)

- Protéger les espaces de faire-valoir (devant la mairie, pied du clocher,...)
- Protéger les espaces à risques
- Protéger les berges de ruisseaux

- Protéger les terres agricoles
- Protéger les environs des exploitations agricoles
- Éviter les conflits agriculture / urbanisation

- S'appuyer sur les protections existantes
- Maintenir les équilibres actuels

- Maintenir les continuités boisées (autour des routes, ruisseaux,...)
- Maintenir la libre circulation de l'eau
- Sauvegarder les espaces humides





2. Les orientations thématiques

- Développer / Favoriser le locatif et la primo-accession
- Privilégier / Encourager la réhabilitation



- Anticiper le raccordement aux transports en commun de l'agglomération
- Favoriser le covoiturage



- Améliorer le haut débit dans le cadre intercommunal, voire plus large



- Sans objet



- Avoir de l'activité économique dans le tissu urbain pour participer à la vie du village (artisans, restaurant, auberge,... mais pas de zone d'activité communale)
- Privilégier le développement du tertiaire
- Favoriser les activités non consommatrices d'espace

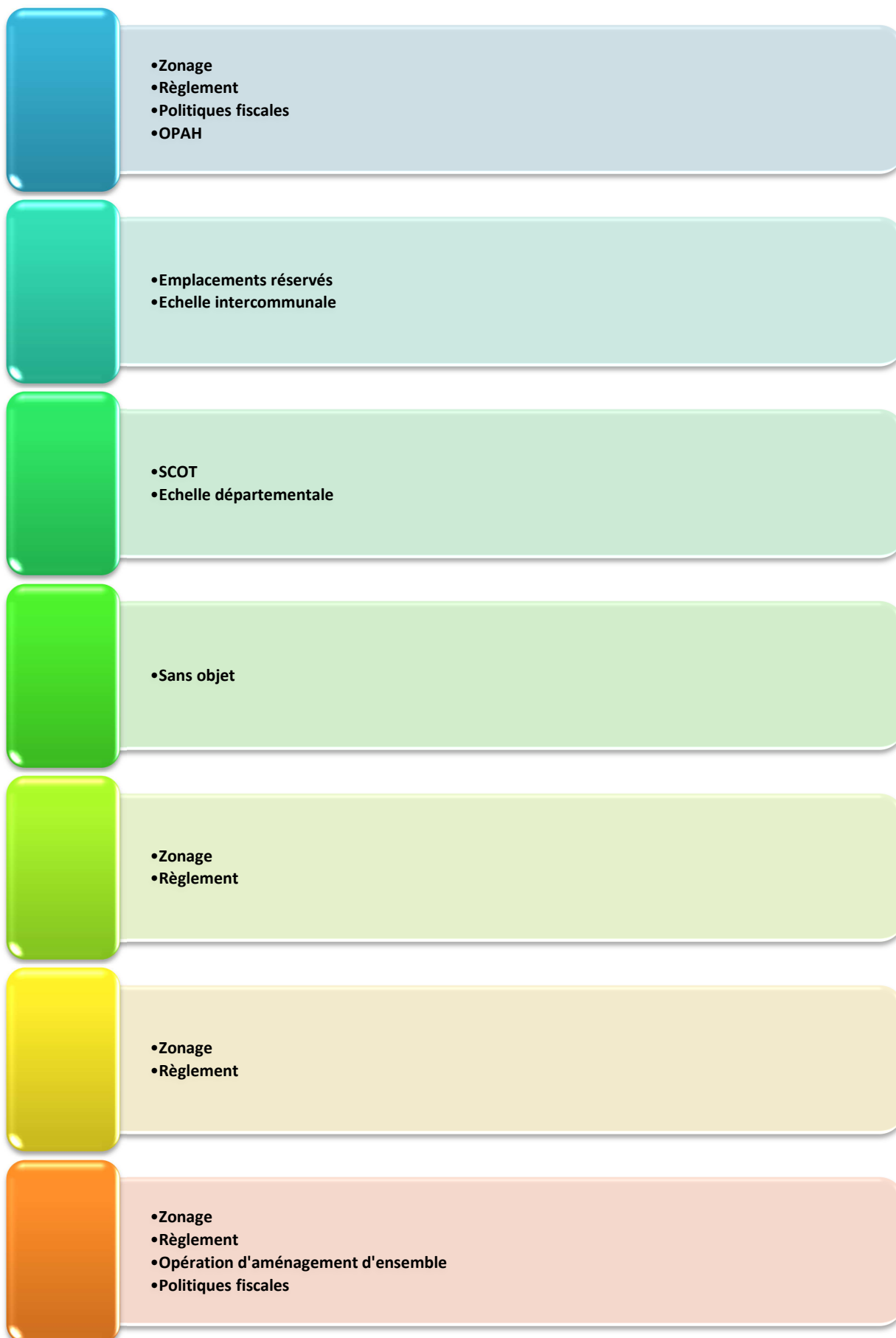


- Développer les loisirs rattachés à la nature
- Maintenir l'existant au niveau des sports et loisirs (sentiers pédestres, VTT,...)
- Réguler la fréquentation



- Lutter contre la rétention foncière
- Rester près des équipements
- Ne pas dépasser une surface moyenne de terrain de 700 m² par logement





3. Les objectifs chiffrés

	<u>Objectif 1</u>	<u>Objectif 2¹</u>
Objectif démographique à 15 / 20 ans : Personnes en 2025 (Rappel : 1990 : 294 hab, 1999 : 278 hab, 2006 : 345 hab, 2010 : 357 hab, 2012 : 380 hab)	430	490
Population permanente supplémentaire attendue :	+50 pers	+110 pers
<u>Logements</u>		
<u>Nombre de résidences principales</u> supplémentaires nécessaires :	+25 RP	+55 RP
<u>Nombre de résidences secondaires</u> supplémentaires vraisemblables :	+0RS	+0 RS
<u>Total de logements supplémentaires :</u>	+25 lgts	+55 lgts
— Dont dans le bâti existant :	+/-5 lgts	+/-5 lgts
— Dont sur des terrains non construits ou à densifier :	20 lgts	50 lgts
○ Soit une superficie de terrains constructibles de :	+/- 1,4 à	3,5 ha

Activités

Objectif à satisfaire (superficies, typologie) : Pas de zone d'activités communale

Incidence sur les réseaux

Population théorique en pointe² attendue :

Objectif 1 : 430 RP + (0+80) RS + (0+ 28) touristes = 538 personnes

Objectif 2 : 490 RP + (0+80) RS + (0+ 28) touristes = 598 personnes

Ressource actuelle en eau potable : 1 l/s ⇒ 430 personnes

Captage du Devezet : 1 l/s ⇒ 430 personnes

Sources des Bruns, de Marin et de St Marcel : variable (0,5 l/s)

Projet de pompage dans l'Avance

Capacité d'assainissement : **Le village et le bas de la commune sont raccordés à la STEP³ de Gap**

Electricité : Pas de problème

Détail de la capacité d'accueil touristique :

- 1 chambres d'hôtes : 8 personnes
- 1 gîte : 12 personnes
- 2 meublés : 8 lits
- 20 résidences secondaires : 80 personnes
- ⇒ Total : **108 personnes**

¹ Après renforcement de la ressource en eau

² Si toutes les personnes sont là en même temps

³ Station d'épuration